

COFIM FINANCE INTERNATIONALE vous épate et vous appâte

En matière d'offres douteuses, le canal internet n'a pas totalement remplacé le canal postal (*publipostages*).

Le pli publicitaire portant l'en-tête **COFIM FINANCE INTERNATIONALE** en est un exemple récent.

Toutes les astuces, déjà dénoncées par le Réseau anti-arnaques pour des opérations similaires, sont utilisées :

- ⇒ un libellé pompeux (*Compagnie Financière et Monétaires – COFIM*) ;
- ⇒ une promesse de gain : « *Grace à votre numéro unique d'allocation gagnant, vous êtes définitivement et obligatoirement, la seule et unique personne déclarée propriétaire grand gagnant confirmé de l'une de ces trois sommes d'argent qui vous a été légalement attribuée par tirage au sort.* » ;
- ⇒ une liste de prix appréciables : un an de loyer gratuit (*750 € par mois*), un versement cash de 4 750 €, ou un revenu complémentaire de 2 020 € par mois pendant 5 ans, soit 121 250 €. » ;
- ⇒ une somme forfaitaire à régler au titre des frais administratifs (*30 €*) ;
- ⇒ une adresse postale à l'étranger (*dans le cas présent, en Allemagne*).

Face à ces multiples propositions de loteries publicitaires refoulez, systématiquement, celles qui vous réclament une somme d'argent à adresser à une boîte postale à l'étranger. Inversement, rien ne vous empêche de répondre aux offres de loterie gratuite.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)